

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
7 janvier 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2012, à 15 heures

Président : M. Mac-Donald (Suriname)
puis : M. M. Sparber (Vice-Président) (Liechtenstein)
puis : M^{me} Šćepanović (Vice-Présidente) (Monténégro)

Sommaire

Élection des membres du Bureau

Point 103 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)Point 104 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 juin 2013).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-54183X* (F)

**Merçi de recycler** 

La séance est ouverte à 15 h 10.

Élection des membres du Bureau

1. **Le Président** dit que les candidats ci-après ont été présentés pour être les Vice-Présidents de la Commission lors de sa soixante-septième session : M^{me} Alfeine (Comores), par les États d'Afrique, M^{me} Šćepanović (Monténégro), par les États d'Europe orientale et M. Sparber (Liechtenstein), par les États d'Europe occidentale et autres États. Pour le poste de Rapporteur, la candidature de M. Tarar (Pakistan) a été présentée par les États d'Asie et du Pacifique.

2. *M^{me} Alfeine (Comores), M^{me} Šćepanović (Monténégro) et M. Sparber (Liechtenstein) sont élus Vice-Présidents et M. Tarar (Pakistan) est élu Rapporteur par acclamation.*

Point 103 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/67/155, E/2012/30, E/2012/30/Corr.1, E/2012/30/Corr.2, A/67/156, A/67/97, A/67/96, A/67/218, A/C.3/67/L.3, A/C.3/67/L.4, A/C.3/67/L.5, A/C.3/67/L.6 and A/C.3/67/L.7) (*suite*)

Point 104 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/67/157) (*suite*)

3. **M. Loulichki** (Maroc) réitère les préoccupations de son pays devant l'imbrication croissante entre la criminalité organisée, le trafic d'armes et de drogues et la traite des êtres humains dans la région sahélo-saharienne et dit que le Maroc a promulgué des lois de lutte antidrogue et adopté des programmes de prévention de l'abus des drogues. Dans son rapport de 2011, l'Organe international de contrôle des stupéfiants a pris note des succès enregistrés dans les programmes de substitution des cultures au Maroc, qui ont sensiblement réduit la production de cannabis. En 2009 le Maroc a organisé la première réunion ministérielle des États africains riverains de l'océan Atlantique qui a élaboré un plan de sécurité pour la région.

4. Les réseaux criminels internationaux sont devenus une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Le Gouvernement marocain s'attache à harmoniser sa législation avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en amendant en particulier son Code pénal et son Code de procédure pénale. La législation marocaine sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est conforme aux normes internationales. Le Maroc a mis en place l'Unité de

traitement et de renseignement financier et procédé à la constitutionnalisation de l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption. Il s'attache également à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption et prévoit d'accueillir une réunion régionale des États d'Afrique parties à cette Convention.

5. **M. Glomnes Rudi** (Norvège) dit que les criminels internationaux mettent souvent à profit les paradis fiscaux, la corruption, la perméabilité des frontières et la faiblesse des contrôles de police pour se livrer au trafic de biens illicites. Un exemple est l'acheminement de la cocaïne de l'Amérique latine par l'Afrique de l'Ouest jusqu'en Europe.

6. La Norvège affecte ses modestes ressources de police à la lutte contre les réseaux criminels et considère la toxicomanie comme une maladie chronique. Diverses mesures sont nécessaires dans la lutte contre la criminalité organisée mais le représentant de la Norvège insiste sur l'opposition de son pays à la peine de mort en toutes circonstances. Il se félicite de la mise en place par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues et il souligne que l'exclusion de la société civile de tout processus d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est inacceptable.

7. **M. Chir** (Algérie) dit que la complexité du fléau mondial des drogues est exacerbée par la fabrication de drogues de synthèse et ses liens avec le trafic d'armes, la corruption, la cybercriminalité, la piraterie, le financement du terrorisme et le trafic illégal de drogues et la traite des êtres humains. La région du Sahel dont les frontières sont longues et poreuses est particulièrement vulnérable, et le représentant de l'Algérie soutient les efforts déployés par les Nations Unies dans l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de lutte contre la criminalité dans cette région.

8. Les outils les plus efficaces de prévention de la criminalité transnationale organisée sont l'élimination de la pauvreté et le développement économique et social. Le représentant de l'Algérie accueille favorablement les conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/67/157) et il souligne la nécessité d'accorder une

attention particulière aux liens entre la lutte internationale contre la drogue et le développement économique, notamment dans le contexte de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence Rio+20 et de la préparation du programme de développement pour l'après-2015. Il est temps d'instituer un dispositif de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de donner un contenu réel à la Déclaration de Salvador adoptée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

9. La délégation algérienne se réjouit des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action africain sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012). Elle rappelle l'attachement de l'Algérie, qui est un pays de transit, à la mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue. L'Office algérien de lutte contre la drogue et la toxicomanie met actuellement en œuvre une stratégie pour la période 2011-2015, qui se base sur le triptyque prévention-soins-répression. L'Algérie a promulgué une loi exemptant de poursuites judiciaires les personnes qui acceptent un traitement médical de désintoxication. Elle a également pris des mesures pour fournir des soins aux victimes de traite des êtres humains conformément aux instruments internationaux. La délégation algérienne appuie l'appel du Conseil de sécurité à l'Union africaine en vue du renforcement de son dispositif de lutte contre le terrorisme et elle demande la criminalisation du paiement de rançons aux groupes terroristes.

10. **M. Tanin** (Afghanistan) dit que son Gouvernement est déterminé à s'attaquer à la culture du pavot à opium, qui toutefois n'est qu'un élément du problème plus vaste des drogues illicites; ce problème doit être réglé par une action internationale aux niveaux de la production, du trafic et de la consommation. Ces dernières années le Gouvernement afghan est parvenu à faire comprendre que la culture du pavot n'est pas du tout essentielle à la subsistance des paysans afghans. La superficie totale des cultures de pavot a été réduite de près d'un tiers au cours des cinq dernières années, mais ces résultats ont coûté la vie à de nombreux agents chargés de la répression des délits relatifs à la drogue, et les acquis sont minces étant donné l'insécurité de la région. D'après le premier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, distribué conformément à la

résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité, les stupéfiants sont la principale source de financement des Talibans et des groupes terroristes, et une stratégie antidrogue en Afghanistan implique donc également un programme de lutte antiterroriste.

11. L'Afghanistan est tout acquis à la coopération régionale et internationale. Il a accueilli en juin 2012 la conférence ministérielle sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie, et l'année précédente il a participé à la Conférence internationale des ministres des affaires étrangères et des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le problème mondial de la drogue à Lima ainsi qu'à la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan à Vienne. L'Afghanistan est certes un pays producteur mais sa population souffre également des conséquences délétères de la toxicomanie.

12. *M. Sparber (Liechtenstein), Vice-Président, prend la présidence.*

13. **M. Eyeberdiyev** (Turkménistan), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté des États indépendants (CEI), dit que ces derniers reconnaissent la nécessité de renforcer les fondements juridiques et politiques de la coopération internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale, et ils appuient les efforts déployés pour renforcer la mise en œuvre de la Déclaration d'El Salvador. Ils coopèrent activement à la lutte contre les menaces extrémistes et terroristes, la criminalité organisée, la cybercriminalité, le trafic de drogues et la traite des êtres humains.

14. La lutte contre le terrorisme, qui est un problème complexe lié aux migrations illégales, au blanchiment d'argent, au trafic de drogues et d'armes, est l'une des priorités des États membres de la CEI dans la lutte contre la criminalité aux niveaux mondial et régional. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies constitue une base solide pour la lutte contre le terrorisme au niveau mondial. Cependant l'efficacité de son application est compliquée par les retards pris dans la conclusion d'un accord sur une convention globale sur la lutte contre le terrorisme international.

15. La production et le transfert illégaux d'armes à feu et d'armes de petit calibre constituent une menace importante à la sécurité internationale. Les activités se poursuivent au sein de la CEI pour mettre en place des

dispositifs permettant de traiter de tous les aspects de ce problème, notamment des mesures juridiques, organisationnelles et autres aux niveaux mondial, régional et national.

16. La campagne internationale contre la traite des êtres humains est l'un des principaux domaines d'activités communes. Le Centre d'enseignement international de Minsk qui forme les experts à la lutte contre les migrations illégales et la traite des êtres humains est une des mesures concrètes prises à cet égard par les États membres de la CEI.

17. Plus généralement, pour lutter contre la criminalité, le terrorisme et d'autres formes d'extrémisme, le trafic illégal de drogues, de substances psychotropes et de précurseurs et la traite des êtres humains, les États membres de la CEI mènent des activités dans le cadre des programmes intergouvernementaux pour la période 2011-2013 et du plan d'action pour la mise en œuvre des politiques frontalières convenues pour 2011-2015. La CEI attache une grande importance, dans l'exécution du programme de prévention de la criminalité, à l'accession aux accords fondamentaux des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, et elle a recommandé à ses membres d'accélérer l'application des procédures nationales pour permettre l'entrée en vigueur de ces instruments.

18. Les programmes en cours d'exécution prévoient des opérations frontalières spéciales menées à intervalles réguliers, notamment pour protéger les ressources biologiques et prévenir les flux de stupéfiants de contrebande et de leurs précurseurs dans la région de l'Asie centrale. La banque de données spéciales du Bureau chargé de la coordination des activités de lutte contre la criminalité organisée sur le territoire des États membres de la CEI est d'une grande efficacité. L'attention portée aux questions de lutte contre la criminalité au prochain Conseil des chefs d'État des États membres de la CEI promouvra certainement le développement progressif de la coopération entre ces derniers.

19. **M^{me} Zaslanski** (Israël) dit que la toxicomanie est une maladie chronique et que les toxicomanes doivent être traités avec dignité et respect. La délégation israélienne se félicite de l'approche humanitaire et centrée sur la santé adoptée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans sa politique de contrôle des drogues. L'Autorité

israélienne de lutte contre la drogue offre des services de prévention et de traitement qui, dans certains cas, sont une solution de rechange à l'incarcération. Des programmes ont été élaborés pour modifier la perception positive de la culture de la drogue en ciblant les jeunes dans leur propre langage par le biais des réseaux sociaux et d'Internet; les parents participent également aux activités de prévention.

20. L'arrêté concernant les drogues nuisibles est constamment mis à jour pour prendre en compte les nouvelles drogues de synthèse. L'Autorité israélienne de lutte antidrogue a mis en place un centre national de suivi des drogues et de l'alcool pour recueillir des données et promouvoir des traitements fondés sur des données scientifiques. En coopération avec l'Agence israélienne de coopération internationale au développement, elle a élaboré à l'intention des représentants des pays en développement un atelier de formation d'un mois, auquel l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a récemment participé. La représentante d'Israël réaffirme la détermination de son pays de s'acquitter de ses engagements en tant que signataire des instruments internationaux concernant la lutte contre la drogue et membre de la Commission des stupéfiants.

21. **M^{me} Velichko** (Biélorus) dit que la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, la corruption et le terrorisme demeurent des problèmes graves et que de nouvelles formes de criminalité telles que la cybercriminalité, le trafic illégal de biens culturels et la piraterie prennent également de plus en plus d'ampleur. Les États doivent continuer de s'acquitter des obligations qu'ils ont assumées en vertu des instruments juridiques internationaux existants et mettre en place un système fiable aux niveaux bilatéral, régional, sous-régional et mondial pour apporter une assistance juridique en matière pénale. Un système est nécessaire pour assurer la fourniture en temps utile d'une assistance technique aux États pour leur permettre de développer pleinement leur potentiel.

22. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a apporté une contribution importante à la lutte contre la criminalité transnationale, notamment ses nouvelles formes, et il a fourni l'assistance technique et consultative nécessaire pour permettre aux États de faire face à ces problèmes.

23. Le Biélorus a mis en place un système législatif efficace pour combattre la criminalité, et des

programmes nationaux sont en vigueur pour lutter contre la criminalité, la corruption, la traite des êtres humains et les migrations illégales. Un nouveau programme unifié de lutte contre la criminalité et la corruption pour la période 2013-2015 est actuellement en cours d'élaboration; il comprendra des mesures visant à lutter contre la criminalité, la corruption, la traite des êtres humains, les migrations illégales et le trafic de drogues, compte tenu des relations d'interdépendance de ces crimes. La lutte contre la traite des êtres humains est l'une des principales priorités et un projet d'assistance technique sur cette question est en cours avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations.

24. L'Assemblée générale mènera en 2013 une évaluation de l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, et la délégation du Bélarus demande au Président de l'Assemblée générale de convoquer une réunion de haut niveau pour procéder à cette évaluation. La mise en œuvre du Plan d'action a abouti à une augmentation du nombre de ratifications de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole additionnel. L'efficacité du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, surtout de femmes et d'enfants, n'est plus à démontrer.

25. La sixième session de la Conférence des États parties à la Convention, qui doit se tenir sous peu à Vienne, examinera la mise en place d'un dispositif permettant d'examiner les progrès réalisés dans l'application de la Convention. La décision concernant la création d'un tel dispositif doit être prise compte tenu des intérêts de tous les États parties à la Convention et elle doit être adoptée par consensus.

26. La délégation du Bélarus attend avec intérêt la présentation à New York du premier rapport thématique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les flux et caractéristiques de la traite des êtres humains et elle estime que des exposés similaires doivent également se dérouler à Vienne et Genève.

27. **M. Maina** (Kenya) dit que l'échec des efforts mondiaux de lutte contre les drogues montre que de nouvelles approches sont nécessaires. Par ailleurs la prolifération des armes légères et de petit calibre, en particulier en Afrique, est préoccupante. La capture

récemment, en septembre 2012, de la ville somalienne de Kismayo, qui était aux mains du groupe terroriste Al-Shabaab, par les troupes kényannes et de l'Union africaine est un pas important vers la stabilité, mais la communauté internationale doit faire davantage pour réduire l'approvisionnement des terroristes en armes meurtrières. La piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Est et dans la région du Golfe est un autre problème qui, en dernière analyse, ne peut être résolu qu'en réglant le conflit en Somalie. Depuis le commencement des opérations militaires kényannes en 2011, il n'y a pas eu d'incident de piraterie au large des côtes kényannes et somaliennes, mais la communauté internationale doit également apporter son concours. Le Gouvernement kényan a récemment promulgué des lois exhaustives pour lutter contre la traite des êtres humains et il mène également des réformes judiciaires d'une ampleur sans précédent depuis son indépendance.

28. **M. Ahmadu** (Nigéria) dit que ces dernières années le Gouvernement nigérian a renforcé son dispositif de lutte antidrogue pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des divers instruments internationaux. Le Service nigérian chargé de la lutte contre le trafic illicite des drogues a récemment découvert deux laboratoires clandestins de méthamphétamines à Lagos et, en coopération avec le Service nigérian des douanes, il a saisi d'importantes quantités de drogue et traduit de nombreuses personnes devant la justice. Les services nigériens de lutte contre la drogue ont été félicités par les partenaires internationaux. Le représentant du Nigéria demande le renforcement de la coopération mondiale pour lutter contre l'impudence, la sophistication et l'innovation croissantes des trafiquants de drogue. Au cours des deux dernières années, le Nigéria a conclu des accords bilatéraux avec l'Afrique du Sud, la Norvège, la France, la Suisse et d'autres pays et a promulgué des lois pour empêcher les criminels de profiter du produit de leurs gains illicites.

29. **M. Kasap** (Ukraine) dit que son gouvernement accorde une priorité élevée à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, qu'il considère, au même titre que le terrorisme, comme des menaces à sa sécurité. Le Gouvernement ukrainien a récemment adopté un nouveau code de procédure pénale qui incorpore des dispositions particulièrement progressistes,

démocratiques et modernes et qui lutte contre la menace pressante de la cybercriminalité.

30. L'Ukraine est résolue à appliquer la Déclaration de Salvador adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale et attend avec intérêt le treizième Congrès qui se tiendra en 2015 au Qatar. L'Ukraine qui est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination appuie la coopération multilatérale renforcée prévue dans le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et elle accueille avec satisfaction le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, surtout de femmes et d'enfants, ainsi que la stratégie globale de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants.

31. La Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par la Commission des stupéfiants en 2009, ont contribué à renforcer l'efficacité de la coopération internationale dans ce domaine. L'Ukraine attache une grande importance à une approche intégrée de la lutte contre les drogues illicites, qui respecte les droits de l'homme et la dignité humaine. Le représentant de l'Ukraine attire l'attention sur la résolution adoptée en 2012 à la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants, qui met l'accent sur le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes comme solution de remplacement à l'incarcération. En mai 2012 l'Ukraine a accueilli, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une conférence internationale de haut niveau sur une approche globale et intégrée de la prévention et du traitement de la toxicomanie et du VIH/sida qui y est lié; cette conférence s'est attachée à rédiger une nouvelle stratégie antidrogue pour l'Ukraine jusqu'à la fin de 2020.

32. **M. Khammoungkhoun** (République démocratique populaire lao) dit que son pays est résolu à lutter contre la criminalité organisée grâce au renforcement de son cadre juridique national, aux échanges internationaux d'information, à l'assistance juridique mutuelle et aux procédures d'extradition.

33. Le trafic de drogues fait obstacle au développement et il faut apporter des solutions viables à ses causes de façon systématique. Le Gouvernement

de la République démocratique populaire lao avait réduit la production d'opium de 94 % entre 1998 et 2006 mais celle-ci a progressé ces dernières années du fait que la communauté internationale a porté son attention sur d'autres questions. La pauvreté, les bénéfices considérables tirés du trafic d'opium et l'inaccessibilité des régions de culture du pavot ont contribué à l'augmentation de la production. La coopération internationale, l'élimination de la pauvreté et le développement durable sont donc nécessaires pour éliminer la culture du pavot.

34. La République démocratique populaire lao est un pays d'origine, de transit et de destination de la traite des êtres humains. Le Gouvernement de ce pays a adopté une stratégie et un plan d'action nationaux contre la traite des personnes, mis en œuvre par l'intermédiaire d'un comité national de surveillance; il a également adopté des lois réprimant la traite et amendé son code pénal pour imposer des peines plus sévères. Il a participé à l'initiative ministérielle coordonnée des pays riverains du Mékong contre la traite de personnes (processus COMMIT) et au plan d'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains.

35. **M. Raza Bashir Tarar** (Pakistan) dit que la criminalité internationale organisée menace la sécurité humaine et fait obstacle au développement. L'augmentation de la demande de drogue dans le monde développé a entraîné l'accroissement de l'offre provenant des pays en développement. La communauté internationale doit donc s'attacher à réduire la demande. Il convient également de renforcer la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) doit apporter une assistance technique pour le renforcement des capacités. Les conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre la drogue, auxquelles le Pakistan est partie, constituent le cadre de coopération internationale nécessaire pour combattre ce problème.

36. Bien que les cultures illicites d'opium aient été considérablement réduites, le Pakistan continue de souffrir de sa situation de pays de transit. En partenariat avec l'ONUDD, le Gouvernement pakistanais a lancé le programme de pays 2010-2014 qui prend en compte tous les aspects du problème.

37. Une approche régionale concertée est nécessaire. Le Pakistan fait partie de la stratégie Arc-en-ciel et de

l'Initiative triangulaire de l'ONUUDC, mais l'ampleur du problème appelle une assistance multiforme, notamment la fourniture d'équipement technique. Le Gouvernement pakistanais participe également au programme régional de l'ONUUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins ainsi qu'à l'Initiative du Pacte de Paris.

38. Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes témoigne de la détermination de la communauté internationale de s'attaquer à ce problème. Le Gouvernement pakistanais a promulgué en 2002 l'arrêté sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte dans ce domaine, et il a mis en place le Service de la lutte contre la traite des êtres humains, qui relève de l'Agence fédérale d'enquête.

39. Les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption doivent échanger des informations sur le produit des activités criminelles et trouver une solution aux obstacles posés par le secret bancaire. Le Gouvernement pakistanais a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et il a mis en place un service de contrôle financier en vertu de la loi de 2010 pour prévenir le blanchiment d'argent.

40. Le programme d'accès à la justice lancé en 2002 avec l'assistance de la Banque asiatique de développement a contribué à réduire l'arriéré d'affaires judiciaires en souffrance. Pour sécuriser les frontières du pays, le Gouvernement pakistanais a introduit, avec l'assistance de la communauté internationale, un système qui fournit aux autorités des informations permettant d'identifier les voyageurs.

41. Étant donné que le meilleur moyen de lutter contre la criminalité internationale consiste à adopter une approche globale et à prendre des engagements financiers à long terme, la délégation pakistanaise appuie la demande, faite par le Secrétaire général, de ressources financières stables en faveur des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies.

42. **M. Ulibarri** (Costa Rica) dit que le trafic de drogues et la criminalité organisée mettent en péril la santé publique et les réseaux de la société, faussent les indicateurs économiques, entravent le développement durable, engendrent la corruption, affaiblissent la règle du droit, promeuvent la criminalité et peuvent même détruire les institutions.

43. Les organes de l'Organisation des Nations Unies doivent agir pour préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Des approches équilibrées et multisectorielles sont nécessaires et elles doivent allier les dimensions nationales, régionales et mondiales et prendre en compte les responsabilités communes mais différenciées des différents pays ainsi que leur place dans la chaîne des producteurs, trafiquants, distributeurs et consommateurs de drogue, trafiquants d'armes et intermédiaires du blanchiment d'argent. Les pays consommateurs doivent déployer davantage d'efforts pour neutraliser les mécanismes économiques qui entretiennent le trafic de drogues, décourager la consommation et soigner les toxicomanes. Dans le passé les approches tendaient à privilégier l'emprisonnement des utilisateurs plutôt que la lutte contre les distributeurs, les intermédiaires du blanchiment d'argent ou les trafiquants d'armes.

44. L'Amérique centrale est gravement touchée par le trafic de drogues du fait de sa situation géographique. Le coût de la lutte contre le trafic de drogues est supérieur aux moyens dont la région dispose et il réduit les ressources qui pourraient être affectées au développement. Le représentant du Costa Rica demande donc instamment une coopération plus grande dans le cadre de la stratégie de sécurité en Amérique centrale.

45. La stratégie globale du Gouvernement costaricien comprend des activités de surveillance qui permettent de procéder aux saisies de drogues, d'argent et d'armes, de démanteler les organisations criminelles, de renforcer les institutions, d'assurer une formation plus poussée de la police, de prévenir la criminalité, de promouvoir le développement social, d'offrir davantage de débouchés aux jeunes, d'améliorer la sécurité et de réinsérer les toxicomanes. Cette politique a déjà donné des résultats : le taux d'homicides a sensiblement diminué entre 2010 et 2012 tandis que les saisies de drogues illicites ont augmenté.

46. **M. al-Shwani** (Qatar) dit que son pays a examiné sa législation pour l'harmoniser avec le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Service qatarien de logement et de soins offre des refuges aux victimes de traite tandis que la Fondation qatarienne pour la lutte contre la traite des êtres humains met en œuvre une stratégie de lutte contre toutes les formes de

traite. En janvier 2011, le Qatar a accueilli à Doha le deuxième Forum mondial sur la lutte contre la traite des êtres humains, où a été lancée l'initiative des pays arabes pour le renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains. Le Qatar accueillera également en 2015 le treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale.

47. Grâce à sa stratégie nationale de lutte antidrogue pour la période 2010-2015 le Qatar est également parvenu à réduire tant l'offre que la demande de drogues illégales. Une campagne nationale de sensibilisation aux dangers des drogues a été menée par le biais de conférences et colloques dans les écoles, les associations sportives, les mouvements de jeunes, les universités et les académies militaires. Le Qatar est devenu partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Le représentant du Qatar demande le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le fléau des drogues illégales et la criminalité organisée qui y est associée, ces deux problèmes étant des obstacles importants à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

48. **M. Lim** (Singapour) dit que l'abus des drogues demeure une préoccupation importante pour toutes les sociétés et qu'il peut notamment menacer la viabilité d'un pays comme Singapour dont l'économie repose sur une solide éthique du travail. Le Gouvernement singapourien ne peut se permettre de laisser ses citoyens devenir toxicomanes et il pratique donc une politique de tolérance zéro : des conférences sur les méfaits de la drogue sont données dans les écoles, et des opérations sont menées pour identifier les toxicomanes, fermer les lieux de consommation et arrêter les trafiquants. Le nombre de toxicomanes arrêtés a sensiblement diminué entre 1994 et 2011.

49. Le Gouvernement singapourien est déterminé à aider les toxicomanes à réintégrer leur famille et à reprendre leur travail. Les toxicomanes participent à des programmes d'intervention dans des centres de réintégration et certains d'entre eux bénéficient de services supplémentaires pour faciliter leur réinsertion. Grâce à des initiatives communautaires, les toxicomanes sont mis en contact avec des bénévoles

qui leur offrent une assistance de pair à pair et leur servent de modèles.

50. La délégation singapourienne ne voit pas très bien comment la décriminalisation ou la médicalisation du contrôle des drogues réduiraient leur consommation mais elle appuie les activités déployées par l'Organisation des Nations Unies et les programmes internationaux dans ce domaine. Le Gouvernement singapourien ne tolère ni la distribution ni la vente de drogues illégales mais en raison du nombre croissant de substituts moins coûteux, il doit se tenir informé des derniers développements dans la lutte contre la drogue et examiner régulièrement ses pratiques.

51. **M^{me} Alsaleh** (République arabe syrienne) dit que son pays est partie aux instruments internationaux relatifs à la criminalité transnationale organisée, aux drogues illégales et à la traite des êtres humains, avec lesquels il a harmonisé sa législation nationale. Il respecte toutes les résolutions d'INTERPOL et participe aux diverses activités régionales et internationales de lutte contre la traite des êtres humains, les migrations illégales, le recrutement de travailleurs illégaux et le trafic d'organes. Même si la traite des êtres humains n'est pas un problème en Syrie, le Gouvernement a promulgué une loi sur la coopération internationale en matière de lutte contre la traite et de protection des victimes, et a mené une campagne de sensibilisation à ce sujet.

52. Il y a eu récemment une augmentation du trafic illégal de mercenaires par des États hégémoniques ayant des visées expansionnistes et coloniales dans les pays en développement, en violation flagrante des droits de l'homme. La République arabe syrienne a été infiltrée par des agents d'Al-Qaïda et des mercenaires qui ont reçu un entraînement et du matériel pour inciter à la violence et au meurtre avec le soutien sans réserve de certaines parties internationales et régionales. Les États qui soutiennent ces groupes cherchent à masquer leur identité en les appelant des compagnies de sécurité privées, laissant entendre qu'ils ont pour mission de protéger des écoles ou des missions diplomatiques lorsqu'en réalité ils utilisent ces groupes terroristes pour mener une guerre par procuration. L'intervenante exhorte ces États à respecter leurs engagements internationaux et se dit certaine que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de mettre un terme à la traite des êtres humains et au trafic de mercenaires si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

53. La République arabe syrienne accorde une grande importance à l'assistance technique apportée par le bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui devrait disposer d'une assise financière solide. Les sources véritables du terrorisme, du trafic de drogues et de la traite des êtres humains doivent être exposées au grand jour et il faut prévenir ces crimes en mettant un terme aux conflits régionaux et en appuyant le développement économique des pays pauvres.

54. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que le Gouvernement iranien a prouvé sa détermination de lutter contre la toxicomanie en coupant les routes de transit depuis l'Afghanistan au prix d'importants efforts humains et financiers. Il a mobilisé 30 000 soldats le long de ses frontières orientales et renforcé les postes de contrôle pour empêcher les caravanes d'entrer en Iran et pour détruire celles qui y parviennent. En juillet 2012, le Directeur exécutif de l'ONUDC a visité les nombreux remblais, canaux, murs de béton, barrières et barbelés qui ont été mis en place.

55. Le Gouvernement iranien fournit des services de prévention et de traitement du VIH aux réfugiés et rapatriés afghans qui sont toxicomanes. Ces programmes ont été établis et renforcés par l'ONUDC.

56. Les forces iraniennes ont infiltré des bandes de malfaiteurs et mené des opérations clandestines et de surveillance, dressé des embuscades, procédé à des battues et à des affrontements armés avec des convois. La République islamique d'Iran a donc pu confisquer des quantités plus importantes de stupéfiants que tout autre pays en 2009.

57. Le Gouvernement iranien a coopéré avec les pays voisins et ceux situés le long de l'itinéraire de trafic des Balkans. Sa police chargée de la lutte contre les stupéfiants et sa direction de la lutte antidrogue échangent des informations avec les autres pays de la région. Le Gouvernement iranien a apporté son assistance pour mettre en place le service chargé de la coordination de la lutte antidrogue de l'Organisation de coopération économique, et il a accueilli en août 2010 la première réunion des chefs des services chargés de la lutte antidrogue des États membres de l'Organisation de coopération économique. Il a signé les instruments internationaux sur la coopération dans la lutte contre les stupéfiants et il a participé aux réunions de la

Commission des stupéfiants et des partenaires au Pacte de Paris.

58. Un grand nombre des opiacés produits en Afghanistan et confisqués en République islamique d'Iran étaient destinés à l'Europe. En conséquence les divers pays doivent assumer ensemble la responsabilité de s'attaquer au problème, et une assistance financière et technique à la République islamique d'Iran est donc essentielle.

59. **M. Sin** (Myanmar) dit que la situation de la drogue dans le monde semble peu encourageante du fait que la production illicite d'opium est en augmentation. Le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance est nécessaire pour lutter contre le problème en Asie du Sud-Est. Une approche globale est nécessaire pour remédier aux causes en mettant davantage l'accent sur l'échange de données d'expérience entre les gouvernements. Il faut également accorder une priorité plus élevée à la détection et la répression des infractions en matière de drogues.

60. Le Gouvernement de Myanmar met en œuvre la dernière phase du plan de 15 ans pour l'élimination des stupéfiants, qui s'achèvera en 2014 et qui porte sur la réduction de l'offre, la détection et répression des infractions en matière de drogues, la participation communautaire et la coopération internationale. Les deux stratégies menées par le Gouvernement sont l'éradication des drogues au niveau national et l'élimination de la culture du pavot en fournissant des moyens de subsistance de rechange à la population dans les zones de culture.

61. Toutefois la culture du pavot est au augmentation même si en 2011-2012 le Gouvernement du Myanmar a détruit une superficie trois fois plus importante que l'année précédente.

62. La détection et la répression des infractions en matière de drogues ont été également intensifiées, des poursuites judiciaires étant intentées contre 3 471 délinquants et des quantités importantes de stupéfiants confisqués.

63. Le Gouvernement du Myanmar coopère avec les autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour éliminer les stupéfiants de cette région d'ici à 2015. Il est déterminé à coopérer avec la communauté internationale et espère qu'une assistance

financière et technique plus importante sera apportée pour lutter contre ce problème.

64. **M^{me} Hady** (Yémen) dit que la pauvreté et les conséquences nocives de la mondialisation exacerbent la criminalité transnationale organisée. Le Yémen a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption et il a promulgué des lois et créé des agences nationales pour mettre en œuvre ces instruments.

65. Le Yémen a également accédé aux conventions de 1961, 1971 et 1988 des Nations Unies sur les drogues illégales et il a signé des accords bilatéraux visant à traduire en justice les trafiquants de drogue. Il a promulgué en 1993 une loi réprimant les infractions en matière de stupéfiants et créé au sein du ministère de l'intérieur un service de lutte contre le trafic de drogues illégales en mer et dans les ports d'entrée. Il a également organisé plusieurs campagnes de sensibilisation aux conséquences néfastes des drogues sur l'individu et la société. Pour lutter contre la traite des êtres humains, le Yémen a promulgué des lois, créé des organes de lutte et participé à la coopération régionale dans ce domaine et il souligne qu'il est important de soigner les victimes et de mener des campagnes de sensibilisation dans ce domaine.

66. *M^{me} Šćepanović (Monténégro), Vice-Présidente, prend la présidence.*

67. **M. Aslov** (Tadjikistan) dit que depuis que le Tadjikistan a accédé aux conventions de 1961, 1971 et 1988 des Nations Unies sur la lutte contre les stupéfiants, il a signé plus de 30 accords internationaux dans ce domaine.

68. Il a été estimé que les dépenses consacrées aux drogues sont plus importantes que celles qui sont affectées au logement, à l'alimentation, à l'habillement, à l'éducation ou aux soins de santé. Par ailleurs, la progression de l'usage des drogues s'accompagne de la montée de la criminalité organisée, du VIH/sida et d'autres maladies et du financement du terrorisme, tous facteurs qui détruisent le potentiel humain de la société. L'usage des amphétamines dépasse à présent celui des opiacés et de la cocaïne considérés ensemble. Or le problème tient au fait que les mesures de lutte antidrogue sont prises principalement au niveau national ou, au mieux à l'échelle régionale, alors que le trafic de drogues est de nature mondiale.

69. Le Tadjikistan, qui est situé entre le principal producteur d'opium et d'héroïne et les pays utilisateurs, constitue une barrière au trafic de drogues. En 12 ans les autorités ont saisi plus de 73 tonnes de stupéfiants, soit 177 millions de doses de drogues qui n'ont pas atteint les utilisateurs, sauvant ainsi plus de 14 millions de personnes de la toxicomanie et empêchant plus de 1,5 milliard de dollars de parvenir aux associations criminelles et aux groupes terroristes.

70. Le déferlement de la drogue ne peut être combattu que par le renforcement d'une action collective visant à instaurer une coopération régionale efficace en tant que fondement solide d'un partenariat mondial. Dans la région de l'Asie centrale, cette coopération dépend en grande partie d'une paix et d'une stabilité plus grandes en Afghanistan. Il faut donc apporter une assistance économique, technique et humanitaire, notamment des moyens de développement alternatif du secteur de l'agriculture, et assurer l'électrification, la création d'emplois stables et l'amélioration de l'éducation afin de résoudre les problèmes sociaux. En 2012 le Tadjikistan s'est fixé l'objectif d'élaborer une nouvelle stratégie de lutte contre les stupéfiants pour la période 2013-2020. Le Gouvernement est reconnaissant à la communauté internationale, en particulier à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour l'assistance qu'il a reçue dans la lutte contre le trafic de drogues illicites et le renforcement de la coopération internationale.

71. **M. Jung Jin Ho** (République de Corée) dit que, si la communauté internationale a contribué à rendre le monde plus sûr face à la drogue et à la criminalité, les problèmes prennent une forme différente tous les jours et des approches coordonnées sont donc nécessaires.

72. Le cyberspace est le théâtre de changements mondiaux rapides. Les groupes criminels y sont actifs car il offre de nouveaux outils pour le blanchiment d'argent et la fraude. De nouvelles menaces sont également apparues, notamment la cybercriminalité, les fuites d'informations personnelles, les contenus malveillants et le harcèlement en ligne. Le Gouvernement de la République de Corée apporte une assistance technique aux pays en développement qui luttent contre la cybercriminalité. En 2010 l'Institut coréen de criminologie a lancé, en partenariat avec l'ONUDC, le Forum virtuel contre la cybercriminalité qui offre une formation intensive à la criminalistique numérique, aux enquêtes sur la cybercriminalité et à la

protection des données. Le représentant de la République de Corée accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/67/97) qui propose un atelier sur la cybercriminalité au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015. En octobre 2013 le Gouvernement de la République de Corée accueillera à Séoul la conférence sur le cyberspace, forum de haut niveau avec la participation de gouvernements, de représentants de l'industrie, de la société civile et de la communauté technique internet. Il a bon espoir que la conférence explorera les moyens d'instaurer un cyberspace ouvert et sûr.

73. Le partage d'informations entre les services chargés de la détection et de la répression des infractions en matière de drogues et les organisations internationales, et entre les pays producteurs, de transit et consommateurs est essentiel pour une coopération efficace contre le trafic de drogues. L'ONUDC et l'Organe international de contrôle des stupéfiants jouent un rôle crucial dans la diffusion des données et l'analyse. Le Gouvernement de la République de Corée a continué d'appuyer ces activités en contribuant au programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances de l'ONUDC. La République de Corée a également accueilli depuis janvier 2012 le Bureau régional de liaison chargé du renseignement pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation mondiale des douanes, et a lancé en septembre 2012 le Centre de coordination de l'information pour lutter contre la criminalité liée à la drogue en Asie et dans le Pacifique.

74. **M^{me} Alsaleh** (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration faite par le représentant du Liechtenstein lors de la cinquième séance de la Commission est déplacée et sans rapport avec le point de l'ordre du jour et reflète une connaissance incomplète de la situation en Syrie. Les comités compétents du Conseil de sécurité ont qualifié les actes terroristes qui sont perpétrés dans son pays d'actes de criminalité transnationale et de terrorisme international. Quatre fois au cours des deux derniers jours, la capitale syrienne a été la cible d'attentats-suicides dont la responsabilité a été revendiquée par des groupes terroristes notoirement affiliés à Al-Qaida, dont le Front el-Nosra. Tous les auteurs étaient des non-Syriens.

75. L'entrée de mercenaires et de terroristes en Syrie a été confirmée par plusieurs États occidentaux, qui

n'ont pas manifesté beaucoup d'inquiétude à ce sujet. Le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré que deux personnes soupçonnées de se rendre en Syrie pour soutenir des menées terroristes ont été arrêtées à l'aéroport de Heathrow. Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie a été contraint d'aviser expressément les ressortissants de son pays de se garder d'aller en Syrie pour participer aux combats. Le représentant du Liechtenstein aurait mieux fait d'appeler l'attention sur les dangers que représentent les mercenaires et les djihadistes entrant illégalement en Syrie et de demander aux États appuyant ces mercenaires de cesser de leur fournir de l'argent, des armes et du matériel de communication.

La séance est levée à 17 h 50.